

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	494
Artikel:	A travers les sociétés
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262599

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers un progrès féministe en France

(Suite de la 1re page.)

Il serait trop long et aussi trop fastidieux pour le lecteur d'analyser dans toutes ses conséquences possibles le projet et ses amendements, tel qu'il ressort de cette première délibération. Traçons-en cependant les lignes principales.

Le projet de M. Renault n'apporte aucun changement aux régimes matrimoniaux en vigueur, ceux-ci, dit-on, devant faire l'objet d'une réforme future. Le projet de M. Renault n'innoe pas davantage dans le domaine de la puissance paternelle qui reste confié uniquement au père, lequel peut requérir du Tribunal, suivant son bon plaisir, la détention de son enfant. Pas plus qu'àuparavant, la mère ne pourra s'opposer à ce droit, risquons le mot, nettement inhumain, conféré au père. Espérons que bientôt aussi poindra un projet accordant la puissance paternelle à la mère.

La grande réforme, qui, en plusieurs points, se rapproche des dispositions de notre Code civil suisse, porte sur les quatre articles 213, 214, 215 et 216 du Code civil français.

L'article 213 qui dit: « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari », devient ceci: « Le mari est le chef de la famille; la femme est obligée d'habiter avec son mari, celui-ci est tenu de la recevoir; le mari a le choix de la résidence du ménage. »

On notera que le mot *obéissance* disparaît, pour faire place à celui de *chef*. Celui-ci est peut-être un peu moins choquant, mais, en pratique, cela revient à dire « bonnet blanc, blanc bonnet ».

L'article 214 devient:

Le mari est tenu de fournir à la femme tout ce qui est nécessaire pour les besoins de sa vie, selon ses facultés et son état. Sur les biens dont elle a l'administration, la femme doit contribuer proportionnellement à ses facultés et à celles de son mari, tant aux frais du ménage qu'à ceux d'éducation des enfants communs.

Suit la procédure à appliquer pour obtenir l'application de cet article.

L'article 215 actuel: « La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de biens » est abrogé et remplacé de la façon suivante:

La femme mariée a le plein exercice de sa capacité civile. Les restrictions à cet exercice ne peuvent résulter que de limitations légales ou du régime matrimonial qu'elle a adopté.

Or, la réforme ne porte pas sur l'article 217, qui prévoit que même la femme séparée de biens « ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari dans l'acte, ou son consentement par écrit ». Cet article restant en vigueur, dès lors l'autorisation maritale subsiste, et en fait la femme reste incapable.

Enfin, l'article 216 actuel qui concerne la profession de la femme mariée et donne droit de veto au mari devient ceci:

Le mari peut s'opposer à ce que la femme exerce une profession séparée. Si l'opposition du mari n'est pas justifiée par l'intérêt du

Mais pourquoi pas? Soumise à tout instant à une volonté étrangère; portant jour et nuit un fardeau de responsabilités; ne disposant jamais d'elle-même; professionnelle du seul métier qui ne comporte ni semaine anglaise ni morte-saison, et recevant quotidiennement sur sa tête la protection du Code comme un pavé, la voilà bien cette victime idéale : la femme mannée!

Coup d'œil sur le féminisme norvégien

De M. Edm. Privat, dans le Coopérateur genevois, ce fut croquis:

... Voici le Storting, le Parlement norvégien. L'ordre du jour est affiché à la porte comme le menu d'un restaurant.

Vous entrez. Il n'y a ni gardien, ni concierge, et chacun va tranquillement prendre sa place au haut des tribunes pour contempler, en bas dans l'amphithéâtre, les députés qui discutent une loi d'assurance sociale, et surtout les dames députées qui siégent dans l'assemblée. L'une d'elles porte une jolie blouse brodée à la manière paysanne. Il est vrai que c'est la mode ailleurs qu'en Norvège.

Tous les Norvégiens des deux sexes votent à l'âge de 23 ans et sont éligibles à 30. On sent que les femmes sont ici les égales de l'homme. Voyez-les passer, dès le matin, quand elles vont à leurs affaires, sveltes, sportives, sans chapeau, souvent sans bas, leur grande chevelure blonde au soleil, l'air indépendant, décidé, bon garçon, avec un brin d'humour au bord de leur nez pointu.

Eles ont fait passer des lois admirables pour la protection des mères et des enfants, l'aide aux femmes en couches, l'ouverture des crèches et des jardins d'enfants, des colonies de vacances, les repas scolaires, le service médical et dentaire gratuit, voire même l'interdiction de vente du tabac aux mineurs au-dessous de 15 ans.

Il faut visiter les prisons, transformées en écoles, les instituts de rééducation pour les infirmes,

ménage ou de la famille, le Tribunal peut, sur la demande de la femme, autoriser la femme à passer outre à cette opposition.

Cette dernière disposition rappelle l'article 167 de notre Code civil suisse, laquelle n'en est pas précisément la disposition la plus recommandable, à notre avis. Le recours au juge prévu s'applique très peu dans la pratique, la femme hésitant beaucoup à faire intervenir publiquement une tierce personne, même juge, mesure qui risque souvent d'augmenter la désunion des conjoints.

Reconnaissons cependant que, malgré ses imperfections, le projet de M. Renault constitue au point de vue moral une amélioration importante de la situation légale de la femme française. Applaudissons à son prochain succès et souhaitons qu'à cette réforme s'en ajoutent peu à peu d'autres plus importantes encore.

E. KAMMACHER, avocate.



DE-CI, DE-LA

Sauve ou que...

Mme E. Maystre nous écrit d'Egypte pour nous prier de certifier une erreur qui s'est glissée dans la notice consacrée par le Mouvement à l'Ecole de service social d'Alexandrie. Cette information est en effet entièrement due à des personnalités d'Alexandrie, et Mme Maystre, qui habite le Caire d'ailleurs, y a été apprise à professer, une fois cette Ecole mise sur pied.

Dont acte.

Sauvez témoins.

Trois suffragistes françaises, toutes trois collaboratrices de notre excellent confrère féministe *La Française*, viennent de recevoir la Légion d'Honneur: Mme Pauline Rebour, qui, aux temps héroïques de la création de notre journal, fut toute une période durant, et malgré ses écrasantes fonctions dans l'enseignement primaire, sa correspondante de Paris; Mme Ripa de Roveredo, la fière artiste, peintre et graveur, bien connue dans les meilleurs Soroptimistes; et Mme Vavasseur qui, ayant devenir le chef de cabinet et le bras droit de Mme Brunschwig au Ministère, avait fourni une belle activité féministe, se consacrant fidèlement avec dévouement à la vente des timbres suffragistes de l'Alliance Internationale.

A toutes trois, nos meilleures félicitations.

Les paroissiennes de Rorschach se plaignent.

A l'occasion d'une récente élection pastorale dans l'Eglise évangélique de Rorschach, des paroissiennes ne sont plaintes, dans l'*Ostschweizerische Tagblatt*, que les femmes, qui forment la grande majorité des auditoires, soient obligées de quitter l'Eglise, après le culte, pour faire place aux électeurs, que l'on voit en fort petit nombre dans les églises. « Et nous, femmes, nous devons être satisfaites du choix fait par les hommes ! » La plainte des paroissiennes a été approuvée par la rédaction du journal, qui trouve absurde, en effet, que des hommes, que l'on ne voit jamais ou que rarement à l'Eglise, parviennent à une élection pastorale avec un mot d'ordre donné par des partis politiques, alors que ce droit est refusé à celles qui témoignent d'un intérêt actif pour l'Eglise. S. F.



les écoles d'anormalies, les cliniques pour épileptiques, les écoles d'aveugles, l'une pour artisans, l'autre pour organismes.

Il faut voir, aux portes d'Oslo, ces jolies maisonnnettes pointues, enfouies dans les fleurs, avec leurs petites allées soigneusement ratisées. Elles sont réservées aux couples de vieillards en retraite. Comme c'est plus charmant que les granges asiles en caserne !



Publications reçues

E. Tasset-Nissolle: *Le jardin des cèdres*. Edition Labor, Genève.

On n'a pas oublié l'auteur de *Conquérantes*, dont voici maintenant un volume de vers, inspirés en majeure partie par un sentiment religieux très élevé, très fervent.

C'est d'abord la Provence: Arles, Nîmes, les

Choses vues:

Entr'aide ménagère

C'est en décembre 1935 que l'Union des Femmes de Genève a organisé des secours pour les familles qui ne bénéficient pas des allocations de chômage. Trêve de collectes et de chèques verts, un moyen plus original a été trouvé: chaque ménagère contribue à faire le marché d'une autre, à laquelle ses moyens ne permettent pas l'achat régulier de légumes et de fruits pour sa famille.

C'est pourquoi, lorsque vous faites votre marché rue Grenus, à Plainpalais, ou au boulevard Helvétique, vous voyez, Mesdames, de loin en loin, trois ou quatre caisses surmontées d'un écriteau: « Pensez aux Familles nécessiteuses. Merci ! » C'est une vraie épopee des légumes, dont le premier chant est bien pittoresque: la vue de ce gros chou-fleur blanc assis sur des poireaux, vous incite à vous déester d'un kilo de mandarines, dont décidément vous avez une quantité suffisante. Et, pour rompre la symphonie en vert de ces salades et de ces épinards, vous n'hésitez pas à acheter encore de belles carottes rouges. Interrogée, la marchande vous confie qu'aujourd'hui, ça ne va pas tant bien; avant les fêtes, « chacun tenait à donner, afin que « leur » Noël fût beau, n'est-ce pas, maintenant, on semble croire qu'ils n'ont plus besoin de manger ». On n'a confié que les vendeuses sont souvent très généreuses.

Le second chant de cette épopee est peu connu; quelques initiés seulement en ont savouré toute la poésie; en effet, il se déroule au moment des grands chaos de fin de marchés, quand les ménagères sont déjà souvent devant leurs fourneaux. Un chômeur récolte les caisses et les transports à la Halle de l'Ile, au N° 90, où, méthodiquement empilées, elles attendent la distribution du mercredi et du samedi.

Le troisième chant tient du drame: l'abord de la Halle, entre 13 h. 30 et 14 heures est périlleux; il faut emjamber avec succès les paix gars que les balais diligents des voireux chassent dans des directions, inattendues, éviter de traitres oranges écrasées sur le sol, louoyer habilement dans la vaste allée qui conduit au but; les occasions sont multiples de choir dans les flaques d'eau douteuse, sous les yeux de quelque marchande apathique bien assise derrière son comptoir. Enfin, on atteint une grande rotonde de marbre blanc; un énorme comptoir en demi-cercle; derrière, les légumes; devant, un cénacle est déjà assemblé quoiqu'il ne soit qu'une heure trois quarts. Au centre, un homme convaincu

fait la conversation avec une femme d'une cinquantaine d'années; d'autres écoutent, l'autre indifférent. A mesure que l'aiguille de l'horloge se rapproche de 2 heures, l'assemblée s'accroît de très nombreuses vieilles femmes, de deux ou trois hommes, de jeunes gens en apprentissage, d'un enfant de trois ans même accompagné de son grand frère, de quelques jeunes femmes bouclées et coquettes. Un jeune homme bien renseigné arrive, bérét basque en tête, lunettes colorées sur le nez. « Pas encore ouvert, plaît-il, en désignant l'enceinte blanche. Des fois elles arrivent à deux heures moins dix, moins cinq...»

Bientôt, trois ou quatre dames, souriantes, fendent la foule, passent derrière le comptoir et enfilent en hâte de grands tabliers par dessus leurs manteaux. Un mouvement d'ensemble s'opère: tous, l'esprit tendu, attendent leur tour, le cabas, la filoche, le panier ou même le sac de montagne dans une main, la carte jaune de rigueur dans l'autre. Au bout de quelques minutes les muets et les « cafardeux » se décident à sourire, les bavards plaisent jusqu'à faire rire les mornes; un chien roux, qui fait la revue des souliers, distrait les impatientes, et les dames affairées président à la distribution avec une bienveillance calme et gaie. La carte timbrée, le sac rempli de légumes et de mandarines — quelques fois avec adjonction de vêtements, une fois même d'un Nouveau Testament, qui, enveloppé dans du papier de soie, avait été pris pour du chocolat! (dans ces caisses, on trouve de tout décidément) la « compagnie » saluté, se retire, content de son marché. Si bien qu'un demi-heure plus tard, il ne reste plus rien à distribuer, et plus personne à pourvoir. Pourtant, une salutiste arrive encore; on la reçoit chaleureusement, on discute des cas qu'elle doit pourvoir, et l'on va acheter du fromage à un comptoir encore occupé.

Près de 35 familles sont ainsi pourvues en légumes et fruits, deux fois par semaine. Elles sont désignées par des institutions ou œuvres telles que l'Union des Femmes, le Service Social Volontaire, la Croix-Rouge, l'Armée de Salut. Ces œuvres, en contact avec ceux qui ne disposent même pas du nécessaire chaque jour, les munissent d'une carte valable un mois. Cette carte mentionne le nom des membres de la famille; sa validité peut être prolongée selon les besoins. C'est, nous l'avons dit, en décembre 1935 que l'Union des Femmes a commencé ce secours de forme si nouvelle, et de ce moment à Pâques 1936, 161 familles, représentant 581 personnes, ont profité de ces distributions si nécessaires.

M. G. C.

La visite d'une femme ministre à Genève

Lors de la récente session du Comité d'Hygiène de la S.D.N., une femme ministre a pris pour la première fois part à ses travaux: c'est Mme Frederica Montseny, ministre de la Santé publique dans le gouvernement espagnol. Sa présence était tout indiquée, une partie des discussions du Comité portant sur l'enquête faite par la S.D.N. sur la santé et l'hygiène publiques en Espagne, dans les conditions tragiques de vie actuelle de ce malheureux pays.



Le problème de la prostitution.

Alors que les premières séances de cette série de conférences organisée par le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, ont démontré l'ineff

tiques et rapports montrent d'une façon convaincante l'immense effort accompli par la Turquie nouvelle en faveur de la femme.

Non seulement toutes les écoles sont ouvertes aux jeunes filles, mais un enseignement spécial a été conçu pour elles, adapté à leur aptitude et leurs besoins. Elles reçoivent à l'école primaire la même instruction générale que les garçons, mais une place importante est réservée aux travaux féminins, tels que le raccommodage, l'emploi des machines à coudre et, initiative intéressante, l'apprentissage d'anciens ouvrages turcs; dans les deux dernières années de la scolarité obligatoire, on leur enseigne la tenue d'une maison, l'hygiène, la puériculture, d'une façon active et pratique. La jeune fille quittant l'école primaire sait non seulement lire et écrire, mais encore tenir correctement un ménage.

L'école secondaire, qui était autrefois très peu fréquentée par les jeunes filles, les voit affluer aujourd'hui, et le nombre de femmes entrant à l'Université a beaucoup augmenté; en 10 ans, la proportion des étudiantes a passé de 9,8 à 15,4 %, avec une préférence très marquée pour les sciences. Si la carrière la plus recherchée des femmes turques est celle d'institutrice, elles ont souvent atteint à des postes importants, et, en 1934, on comptait 40 professeurs et assistantes femmes à l'Université.

Ces chiffres montrent d'une façon éloquente la révolution qui s'est faite dans la vie de la femme turque, qui, il n'y a pas longtemps encore, menait une existence de recluse.

P.

¹ Voir le *Mouvement*, N° 488.



La Conférence de Zurich de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

(27 et 28 février 1937)
(Hôtels Eden et Bellerive)

N. D. L. R. — Ce numéro du Mouvement étant le dernier qui paraîtra avant l'ouverture de cette Conférence, à laquelle nous espérons vivement qu'il sera possible à un bon nombre de nos lectrices de se rendre, nous y réimprimons int-extense le programme provisoire qu'avait déjà publié notre numéro du 8 janvier, mais en y introduisant toutes les modifications et en y ajoutant tous les noms d'oratrices et conférencières, qui nous ont été communiquées depuis cette date. Quelques-uns nous manquent encore, et des changements en dernière heure sont toujours possibles, mais dans l'ensemble, l'on peut avoir ci-après une bonne vue d'ensemble de ce que réservent ces réunions aux participantes que nous souhaitons nombreuses, et nombreuses de notre pays surtout, puisque c'est notre privilège que cette rencontre ait lieu sur notre sol.

Notre précédent numéro ayant fourni toutes les indications pratiques, listes et prix d'hôtels, adresse pour logements gratuits, etc., etc. nous n'y revenons pas aujourd'hui, rappelant simplement que toutes les demandes de renseignements comme les inscriptions à la Conférence doivent être adressées directement à Miss Heneker, secrétaire organisatrice, Hôtel Eden au Lac, Uttoquai 45, Zurich.

PROGRAMME

JEUDI 25 FÉVRIER:

Hôtel Bellerive:
Matin: Séance privée du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale.

Hôtel Eden:

13 h.: Déjeuner offert par Mrs. Corbett Ashby aux membres du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale et du Comité Central suisse.

Hôtel Bellerive:

Après-midi: Séance privée du Comité Exécutif de l'Alliance.

Lycéum-Club, Rämistrasse, 26:

19 h. 30: Dîner offert par la présidente et le Comité du Lycéum-Club de Zurich aux membres du Comité de l'Alliance.

21 h.: Réception ouverte à tous les membres du Lycéum. Musique: Hela Jammin, violon, et Irma Schaichet, piano. Thé. (1 fr. 50 pour les membres du Club).

VENDREDI 26 FÉVRIER:

Hôtel Bellerive:

Matin: Séance privée du Comité International de l'Alliance (Comité Exécutif et Présidentes des Sociétés nationales affiliées.)

Hôtel Eden:

13 h.: Déjeuner offert par l'Association suisse pour le Suffrage féminin aux membres du Comité de l'Alliance et aux Présidentes nationales.

Hôtel Bellerive:

Après-midi: Séance privée du Comité International de l'Alliance (comme ci-dessus).

École de jeunes filles, Hohe Promenade:

20 h.: Meeting public pour la jeunesse. Présidence: Mme Elisabeth Sulzer (Frauenfeld).

1. Musique.

2. Que la jeunesse attend-t-elle de l'avenir? Principaux orateurs: Mme Quilluci, avocate (France); Dr. C. Tendeloo (Amsterdam); Représentantes de la jeunesse féministe d'Angleterre, des pays scandinaves et de Suisse.

ficacité et l'injustice des méthodes administratives et coercitives pour traiter de ce problème si complexe en même temps que si urgent, les trois dernières leçons ont été consacrées aux mesures sociales, éducatives et médicales. Mme le Dr. Golay-Oltramare, à laquelle était dévolue la tâche de parler des mesures éducatives, l'a fait, le 5 février, avec une élévation d'inspiration et une courageuse franchise qui ont beaucoup impressionné son auditoire. Professeur depuis bien des années d'hygiène et de puériculture dans les établissements d'enseignement secondaire de filles, ainsi que dans quelques classes de garçons, il lui a été permis de la sorte de faire de précieuses expériences sur l'influence morale que peut exercer un enseignement sexuel basé sur l'absolute vérité des faits, sur le respect et l'admiration de l'acte de reproduction de la vie, et sur l'éveil chez la jeunesse des deux sexes du sentiment de sa responsabilité à cet égard. Cet enseignement, il faut le commencer très tôt, faire déjà comprendre au petit enfant, dès sa première curiosité éveillée, tout ce qu'il doit

3. Discussion.

4. Allocution par Mrs. Corbett Ashby.

5. Musique. — Rafraîchissements.

SAMEDI 27 FÉVRIER:

10 h.: Ouverture de la Conférence. Présidence: Mrs. Corbett Ashby.

Allocutions de bienvenue de la Présidente de l'Alliance Internationale, de la Présidente de l'Association suisse et de la Présidente de l'Association zurichoise.

10 h. 30: Présidence: Mme Bakker van Bosse (Hollande). Rapporteur général: Mme Malaterre-Sellier (France).

UNE POLITIQUE PRATIQUE DE PAIX

Discussion par groupes.

a. Des obligations résultant des traités peuvent-elles être considérées comme inviolables, sans qu'une organisation effective de la paix soit établie?

b. Comment les bénéfices de la manufacture et du trafic des armes peuvent-ils être éliminés?

c. Comment peut-on réaliser l'organisation de la sécurité collective et de l'assistance mutuelle?

d. Devons-nous favoriser la reprise des travaux de la Conférence du Désarmement pour arriver à une convention limitée?

e. De quelles manières peut-on prendre des mesures effectives, dans le cadre de la S.D.N., pour remédier aux conditions internationales qui pourraient mener à la guerre?

Des groupes de 10 à 12 participantes discuteront sur les différents aspects de ce sujet. Les conclusions seront résumées par le rapporteur.

Discussion d'une résolution à présenter à la séance de clôture de la Conférence.

Hôtel Eden:

13 h.: Déjeuner offert par la Commission de la Paix de l'Alliance à des personnalités féminines zurichoises et suisses. (Pour les autres participantes, prix du déjeuner: 3 fr.). Présidence: Mme Rosa Manus (Hollande). Principales oratrices: Mme Rosa Manus (Hollande); Mrs. Quincy Wright (Etats-Unis), Etc.

Hôtel Bellerive:

Après-midi: Deuxième séance de la Conférence: Présidence: Mrs. Corbett Ashby. Rapporteur: Mme Maria Véronne (France).

LE VOTE DES FEMMES: LES MEILLEURS MOYENS DE L'OBTENIR.

a. Par quels moyens nous avons obtenu le vote des femmes. Quels en sont les résultats.

Représentantes de la Belgique, de la Tchécoslovaquie, de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de l'Inde, de la Pologne, des Etats-Unis, et, si possible, d'autres pays encore.

b. Nos meilleures méthodes de propagande et nos perspectives de succès.

Représentantes de la Bulgarie, du Canada français, de la France, de la Suisse et de la Yougoslavie.

Discussion d'une résolution à présenter à la séance de clôture de la Conférence.

à sa mère, lui montrer, par l'exemple des fleurs, des animaux, autour de lui, la beauté de cette tâche maternelle, le rôle de la fécondation, et l'amener de la sorte à ce respect de la femme, sans lequel aucune vie morale vraie n'est possible. Et aussi cet enseignement, il faut l'intégrer dans l'enseignement général et non pas en faire une leçon à part, le développer et le préciser à mesure que l'enfant grandit, de telle façon que lorsque l'adolescent, l'adolescente commencent à regarder la vie en face, ils soient informés, certes, mais aussi moralement armés, capables de résister aux tentations, conscients de leur responsabilité vis-à-vis d'eux-mêmes comme vis-à-vis de l'autre sexe, puisque la loi morale est la même pour la femme que pour l'homme.

Ces principes, qui sont ceux de l'école moderne, ceux que l'on s'efforce actuellement à peu près partout de faire inscrire dans les programmes d'enseignement, pour les garçons comme pour les filles, ceux que les parents se doivent à eux-mêmes, comme ils le doivent à l'avenir de

Salle du Palais de Justice (Schwurgerichtsaal, Hirschgarten):

20 h.: Meeting public.

Présidence: Mme A. Leuch (Lausanne).

1. Questions constitutionnelles fédérales: Mme Schudel-Benz (Zurich).

2. La démocratie et le suffrage féminin: Mrs. Corbett Ashby.

3. Y a-t-il place pour une femme dans le gouvernement d'un pays: Mme Brunschwig, sous-secrétaire d'Etat.

4. Chômage et travail féminin: M. F. Mauvette, directeur-adjoint du B.I.T.

5. Solidarité nationale et international: Mme Bakker van Bosse.

Hôtel Bellerive:

10 h.: Troisième séance de la Conférence.

Présidence: Mme Gourd.

Rapporteur: Mme Szlagowska (Pologne).

LE TRAVAIL FÉMININ ET LE CHÔMAGE.

Discussion par groupes.

a. Les conséquences économiques de la différence entre les sexes sur le marché du travail.

b. Comment assurer aux femmes, au point de vue légal comme dans la pratique, l'égalité en matière de préparation professionnelle et d'emploi?

Des groupes de 10 à 12 participantes discuteront sur les différents aspects de ce sujet. Les conclusions seront résumées par le rapporteur.

Discussion d'une résolution à présenter à la séance de clôture de la Conférence.

Hôtel Eden:

13 h.: Déjeuner offert par l'Alliance Internationale aux représentants des principales organisations masculines suisses. Pour les autres participantes, prix du déjeuner: 4 fr.

Sujet des discours:

Comment le vote des femmes peut-il contribuer à résoudre les problèmes de l'heure?

Oratrices: Mrs. Corbett Ashby, Mme Malaterre-Sellier, Mme Plaminkowa.

Hôtel Bellerive:

15 h. 30: Séance de clôture de la Conférence. Présidence: Mrs. Corbett Ashby.

a. Présentation et vote de la résolution sur la paix.

b. Présentation et vote de la résolution sur le suffrage féminin.

c. Présentation et vote de la résolution sur le travail féminin.

16 h.: Réunion privée du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale avec le Comité de l'A. S. S. F. et les présidents des Sections suffragistes suisses.

Présidence: Mrs. Corbett Ashby.

Que peut faire l'Alliance Internationale en faveur d'un plan d'action suffragiste en Suisse?

Libre discussion entre les personnes présentes.

Soir: Soirée familière offerte aux participants à la Conférence, aux présidents des Sociétés nationales affiliées à l'Alliance et au Comité Exécutif de l'Alliance Internationale, par le Comité Central suisse et les suffragistes zurichoises.

LUNDI 1^{er} MARS:

Séances du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale.

Séance du Comité Central de l'A. S. S. F.

MARDI 2 MARS:

Séance du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale.

Conférences suffragistes dans diverses villes suisses avec le concours de membres du Comité Exécutif de l'Alliance et de participantes à la Conférence étrangères à la Suisse,

leurs enfants, de leur faire connaître et comprendre, Mme le Dr. Golay les a rattachés de façon très frappante au problème de la prostitution, tel qu'il est exposé dans ces séances, et qu'elle aura de la sorte fait envisager à son auditoire sous un jour nouveau.

La cinquième et dernière séance de la série, consacrée aux mesures sociales dans la lutte anti-vénérinaire, a fait l'objet d'un très remarquable exposé de Mme le Dr. Schatzel, complété par des détails pratiques frappants fournis par Mme Escaré, assistante sociale spécialisée du Dispensaire antivénérien de Grenoble. Nous reviendrons plus en détail sur ce sujet dans notre prochain numéro.

Nouveaux romans féminins.

Il est mille fois dommage que la coïncidence avec un grand concert et de multiples autres séances ait empêché de nombreuses personnes de se rendre, ainsi qu'elles en avaient le projet, à la conférence donnée par notre collaboratrice, Mme Vuillomenet-Challandes, à Genève, le 9 fé-

vrier dernier, sous les auspices de l'Association pour le Suffrage, de l'Union des Femmes, et du Lycée-Club, car, ainsi que chacune se le promettait, ce fut un régal littéraire et intellectuel complet. Mme Vuillomenet avait choisi cinq romans tout récemment publiés par des femmes: Guérison d'Islabière Rivière, La randonnée passionnée de Marie Lefranc, Le Cavalier de paille de Monique Saint-Hélier, Intempéries de Rosamund Lehmann, et La langue nue de Germaine Beaumont, que non seulement elle analyse et raconte avec vif pour le bénéfice de son auditoire suspendu à ses lèvres, mais surtout qu'elle apprécie avec un sens littéraire très sûr, et qu'elle suit intégralement dans le mouvement des idées contemporaines, les rattachant avec une large compréhension humaine à la personnalité de leur auteur. Quelques fragments, lus toujours avec art et souvent avec humour, éclaireront encore de façon déficiente cette heure de littérature féminine.

Le manuscrit de cette causerie ayant passé directement des mains de son auteur dans le portefeuille du Mouvement! nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui, puisque toutes nos lectrices auront prochainement le plaisir de lire dans nos colonnes, ce que nous avons eu, nous, le privilège d'entendre l'autre soir. Et nous pouvons leur promettre ainsi quelques beaux moments de joie littéraire.

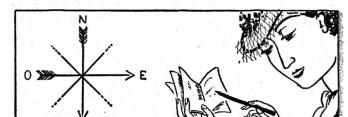
E. Gd.

Union des Travailleurs sociaux de Genève.

Mme Blanche Richard cherche encore pour le Foyer post-scolaire de Chouilly des chaises, un gramophone, des revues, jeux et livres, une grande cassole et des paniers. S'adresser directement, 35, Athénée, Genève (tel. 58.542).

Mme Lucile Jequier n'a pas encore trouvé pour le Dispensaire d'hygiène sociale de la Croix-Rouge, tous les lits et voitures d'enfants (poussettes), dont elle a besoin. S'adresser directement au Dispensaire, 2, rue Saint-Ours, (tel. 41.895).

N. D. L. R. — Nous réservons toujours une place dans nos colonnes pour des informations de cet ordre, espérant par cette collaboration gratuite venir de la sorte en aide aux recherches de nombreuses travailleuses sociales à Genève. Ces avis doivent nous parvenir au plus tard le lundi précédent la date de la parution de notre journal.



Garnet de la Quinzaine

LUNDI 22 FÉVRIER:

GENÈVE: Union des Femmes et Groupe « Notre Genève », 22, rue Et-Dumont, 20. h. 30: L'costume national genevois, causerie avec projections lumineuses par M. Marc Odier. Chansons populaires par le Chœur de « Notre Genève ».

MARDI 23 FÉVRIER:

GENÈVE: Service Social volontaire, Salle de la Société des Amis, 5, Taconnierie, 20. h. 30: La protection des mineurs à Genève: son avenir, causerie par M. Paillard. Invitation cordiale à tous ceux que le sujet intéresse.

JUIN 25 FÉVRIER:

LAUSANNE: Commission d'Education de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Société romande de Radiodiffusion, 18 h.: La collaboration conjugale dans l'éducation des enfants, causerie par T.S.F. par Mme D. Lasserre (Lausanne).

VENDREDI 26 FÉVRIER:

GENÈVE: Groupement « La Femme et la Démocratie », Salle Centrale, 1^{re} étage, 20. h. 30: Problèmes actuels. La liberté démocratique dans d'autres pays, 2^{me} conférence de la série, par M. le prof. Th. Ruyssen. Séance publique et gratuite.

L'ÉCOLE MÉNAGÈRE

HORTENSIA

au MONT-SUR-LAUSANNE

(Alt. 720 m.)

a pour but de former de bonnes maîtresses de maison. Son enseignement est à la fois pratique, intelligent et scientifique. Il permet aux futures maîtresses de maison de faire régner dans leur foyer, grâce à leur savoir-faire, la santé et le bien-être.

MÈRES DE FAMILLE

vos filles vous seront reconnaissantes
De leur avoir fait suivre des cours de cuisine (théoriques et pratiques).

De leur avoir fait donner des leçons d'économie domestique :

a) évolution de l'habitation, aménagement, entretien.

b) habillement, coupe, lingerie, broderie, etc.

De leur avoir fait apprendre les bases rationnelles de l'hygiène et de la puériculture. (Cours de puériculture donné par M. le professeur Delay.)

De leur avoir donné les moyens de devenir de parfaites ménagères et de bonnes mères de famille.

L'ÉCOLE MÉNAGÈRE « HORTENSIA » se charge pour vous de la formation professionnelle de votre jeune fille et la prépare à ses tâches futures.

Commencement du cours d'été à Pâques. Références auprès du Président du Comité de Patronage :

M. André SERMENT, syndic du Mont-sur-lausanne. Demandez prospectus et programme détaillé des cours à la Directrice :

Mme Marguerite HORT.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER